

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Le N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE. — Francfort 12 mars.

La diète a tenu, le 7, sa seconde séance. Il paraît qu'elle s'occupera de nouveau des affaires de Hanovre.
On écrit de Göttingue, le 4 mars :
La première chambre de Hanovre a protesté comme l'autre chambre, par 19 voix contre 13, contre la constitution de 1819.

ANGLETERRE. — Londres, 14 mars.

Les nouvelles du Mexique annoncent que Santa-Anna est de nouveau président de la république, mais elles ne disent pas comment ce changement si important s'est opéré.
Les escadrons anglais et français étaient toujours devant Vera-Cruz. Les habitants retournent dans la ville quoiqu'on n'ait pas l'espoir d'un arrangement prochain.

FRANCE. — Paris, le 16 mars.

M. le comte d'Appony a eu hier une longue conférence avec le roi.
Presque tous les ex-ministres du 15 avril ont travaillé hier avec le roi pendant la journée.
On a échoué dans les négociations qui avaient pour but de rallier la doctrine à l'ancien président du conseil.

dence du conseil et la guerre. Les autres ministères vacans seraient donnés à des membres distingués, soit de la gauche, soit de l'extrême gauche.
Une réunion se tient ce soir chez M. Jacqueminot : là sera décidé le parti que les 221 veulent prendre.

On ne doutait pas à la bourse que la nomination du ministère ne fut demain au Moniteur, et cette incertitude a été exploitée en hausse.
Le prétendant est toujours à Tolosa et Maroto en Biscaye ne néglige rien pour établir son influence sur les troupes et la population de cette province.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 11 mars :
« Le prétendant est toujours à Tolosa et Maroto en Biscaye ne néglige rien pour établir son influence sur les troupes et la population de cette province. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 17 mars.

L'enterrement de M. Beckaert, député de Courtrai, a eu lieu aujourd'hui, à une heure, avec une grande pompe.
Le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant : 400 hommes du 10^e de ligne et des grenadiers d'élite, précédés de la musique.

M. de Potter et saisi chez M. Bartels. M. Cassiers n'ayant pas eu de relations avec M. de Potter, et n'ayant pas connaissance de ses propositions qui ne lui ont pas été soumises, n'a pu donner aucun éclaircissement à la justice.
L'administration de la Banque de Belgique, d'accord avec messieurs les commissaires du gouvernement et des créanciers, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 18 de ce mois tous les billets de banque indistinctement seront payés à bureau ouvert.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 16 mars.

SOMMAIRE.

Discussion du projet de loi relatif au traité de paix.

M. Ernst. Je viens de recevoir une pétition signée par plus de trois cents habitants de Liège qui protestent contre le morcellement du territoire.
M. Dubus aîné continuant son discours commencé la veille, persiste à regarder la décision que pourrait prendre la chambre de voter sur le traité, comme contraire à la constitution et aux décrets du pouvoir constituant.

Ce moyen nous manquant, il ne reste d'autre parti à prendre que de nous soumettre à la dure loi de la nécessité et ici nous nous mettons sur la même ligne que tous ces peuples qui chacun à son tour ont été forcés d'accepter des traités imposés lorsqu'ils n'ont pas eu les moyens de s'y opposer.

Discite justitiam moniti et non temerere dico.

Quelques personnes pensent que le succès de la coalition en France et la composition prochaine d'un nouveau ministère pourraient amener quelques changements dans notre position.
Je ne puis terminer sans laisser tomber quelques mots de blâme sur la conduite du ministère. Je ne suis pas de ceux qui ne voient que trahison dans tout ce qui s'écarte de leur opinion.

il pas du dévouement au pays et la profonde conviction que les mesures qu'on propose sont dans son intérêt pour ne pas les laisser échapper de ses mains ? Je disais que je ne comprenais pas pourquoi les ministres auraient cherché à nous tromper. J'aime mieux croire qu'ils ont entretenu leurs illusions et les nôtres autant que possible, au-delà du possible. Leur conduite me semble pouvoir être comparée à celle d'un homme qui ayant à faire une chose désagréable en même temps qu'inévitable, cherche dans son esprit prétexte sur prétexte pour la remettre de jour en jour sans songer que plus il diffère, plus il augmente les difficultés de sa position.

Je me suis trouvé à Paris environ trois mois après l'adhésion du roi Guillaume aux 24 articles. J'ai eu occasion de voir plusieurs personnes répandues dans les cercles de la diplomatie. Eh bien ! elles m'ont prêté exactement ce qui est arrivé. Elles m'ont dit : il n'y aura rien de changé à la délimitation territoriale, mais vous obtiendrez une diminution sur le chiffre de la dette et la remise des arrérages. Telle est la politique que soutiendra la France et qui probablement prévendra à la conférence. Il me semble que ce que j'ai su alors, les ministres auraient bien pu le savoir cinq mois après et qu'à l'ouverture de la session leurs idées auraient dû être fixées sur ce que nous aurions pu obtenir. Ils auraient bien fait aussi, selon moi, d'aborder à la fois tout ce qui pouvait faire l'objet de leurs réclamations. Leurs réticences ne pouvaient avoir aucun effet, puisque les vœux du pays étaient connus d'avance.

Si jamais il faut de la franchise en diplomatie, c'est lorsque la dissimulation ne peut être bonne à rien. Par ce moyen, ils auraient peut-être pu obtenir davantage, et certainement ils n'auraient pas obtenu moins, et la question aurait été décidée plutôt. Alors les ministres n'auraient pas mis dans la bouche du roi ces mots de persévérance et de courage, qui ont paru d'autant plus significatifs, que d'augustes réunions de famille venaient d'avoir lieu. Alors ils ne nous auraient pas engagé par leur adhésion et par leur silence dans une voie de démonstrations inutiles, peut-être nuisibles, dans une voie de dépenses sans but dont au premier jour on nous présentera le mémoire à solder; alors ils auraient évité, ou au moins éloigné et atténué une crise financière qui maintenant est devenue une des causes déterminantes de la résolution que nous avons à prendre. Ils se seraient peut-être rendus impopulaires. Mais lorsqu'on est ministre, comme lorsqu'on est représentant, il faut savoir s'opposer à l'opinion du moment quand l'intérêt de l'état l'exige. Ils seraient peut-être tombés, mais ils seraient tombés avec honneur. Ils ne nous auraient pas mis par leur faiblesse dans une des positions les plus pénibles où les représentants d'une nation puissent se trouver, celle de devoir abandonner une partie de leurs concitoyens après avoir proclamé à la face de l'univers, imprudemment peut-être, mais de bonne foi, qu'il ne les abandonnerait en aucun cas.

Mais le mal est fait. Le passé ne nous appartient plus. Au point où nous sommes, nous n'avons à choisir qu'entre l'acceptation d'un traité funeste ou un rejet qui, sans nous laisser l'espoir d'un résultat favorable, compromettrait les intérêts les plus précieux et peut-être l'existence de la patrie. Devant une pareille considération, toutes les autres doivent disparaître et mon choix ne saurait être douteux. Je voterai pour l'acceptation.

M. Gendebien. Messieurs, j'ai été prié, par les habitants de la commune de Boussu et d'une commune voisine de Namur, de déposer, sur le bureau de la chambre, deux pétitions contre le morcellement. L'une est signée par 41 et l'autre par 171 habitants. J'ai oublié d'apporter ces pétitions. Si le bureau le permet, je les enverrai au *Moniteur*.

Messieurs, ma carrière politique a commencé en 1815. Jeune encore, je n'avais pas la prétention de mettre ma signature à des actes politiques et devant influencer sur l'avenir; mais je commençai à m'opposer aux malheurs que je voyais devoir fondre sur mon pays. En 1823, je quittai la carrière politique, indigné que j'étais de la faiblesse de ceux qui s'étaient soumis à un des actes qui a le plus contribué à la chute du roi Guillaume; je veux parler de celui qui imposa la langue soi-disant nationale, la langue hollandaise, aux provinces méridionales. Je prédis alors que cet acte de faiblesse serait un jour accusé de lâcheté, que cet acte d'injustice, auquel on n'avait pas eu le courage de résister, amènerait un jour la chute du roi Guillaume.

Je n'ai eu de bonheur dans ce monde qu'à partir du 5 janvier 1825, jour où j'abandonnai la carrière politique. J'ai vécu heureux, paisible dans mon ménage, dans mes occupations jusqu'à la fin de 1827. Alors voyant la possibilité de venir au secours de mon pays, j'embrassai avec avidité une idée heureuse, une de ces idées qui changent la face des peuples, idée dont je dois l'honneur à un de nos plus honorables citoyens, à M. Plaschaert, qui a bien voulu me diriger dans ma carrière.

C'est moi, messieurs, qui ai le premier partagé ses idées, et je consacrai une bonne partie de mon temps à écrire sur la défense de nos droits. Dès-lors il n'y eut plus de repos pour moi, poursuivi sans cesse par les infâmes calomnies des salariés du Roi Guillaume. La révolution arriva. Depuis lors, messieurs plus de repos pour moi; rien n'a plus arrêté le cours des calomnies; rien n'est venu me dédommager des sacrifices que j'ai faits et que je ne regrette pas pour mon compte.

Cependant, messieurs, je me trompe et je serais ingrat si je ne rendais ici pleine justice à mes concitoyens; malgré toutes les viles calomnies et les intrigues, ils m'ont rendu justice, et ils m'ont appelé à cette chambre. Eh bien, avant de quitter ce banc, je leur en fais mes remerciements, et je dois leur dire que je me suis acquitté de mon devoir avec honneur.

Messieurs, c'est pour la dernière fois que je prends la parole dans cette enceinte (1); s'il m'arrivait de dire un mot désagréable à l'un d'entre vous, je déclare que je désavoue toute personnalité. Il y a huit ans, j'ai été inexorable pour les hommes comme pour les choses, parce que les hommes représentaient les principes qui ont amené la fatalité qui nous écrase aujourd'hui. Maintenant, messieurs, que vous devez recueillir les fruits de ces principes, je ne parlerai que des choses, et si je parle des personnes, ce sera comme faits et non comme attaques personnelles.

Messieurs. L'abandon du Limbourg et du Luxembourg doit avoir été prévu depuis longtemps par tous les hommes de bonne foi; il n'en est pas moins douloureux pour moi; il a toujours pesé sur mon âme comme un vrai cauchemar; mais, messieurs, je ne croyais pas qu'à toute la douleur qui s'attache à une telle séparation on viendrait joindre quelque chose de plus déshonorant encore pour le pays; il a fallu, messieurs, ajouter à la honte qui s'attache à un acte de lâcheté la plus cruelle comme la plus inutile des mystifications.

Il y a quatre mois, messieurs, je vous avertissais du rôle qu'on

(1) Nous croyons nous souvenir que M. Gendebien a fait la même déclaration au moins une fois dans une autre circonstance. (N. de l'Indépendant.)

vous faisais jouer, des résultats qui vous attendaient; je vous dis alors: Prenez garde qu'on n'accuse un jour la minorité d'avoir été aussi peu clairvoyante que la majorité qui nous imposa le traité de 1831. Mes paroles ne furent point appréciées; on les trouva timides. Je vous dis alors: Mon rôle est tracé; je ne me détournerai pas de la ligne que j'ai toujours suivie, je repousserai le traité; et ces hommes qui se montraient alors si guerroyeurs, trouvaient mes paroles trop faibles.

Ce n'est pas un reproche que je fais aujourd'hui; mais je prends acte des paroles d'il y a quatre mois, et quand je vous avertissais alors j'avais pour moi l'expérience de huit années. N'ai-je pas dit au Congrès, qu'en 1831, des hommes se qualifiant d'hommes du lendemain seuls propres à achever une révolution qu'on avait commencée, mais qu'on était incapable de terminer, quand ces hommes dont je ne veux pas suspecter les intentions, se vantaient de faire une nationalité, de créer une dynastie, de clore la révolution et de la clore glorieusement et en maintenant l'intégrité des territoires, n'ai-je pas dit: Le ministère tourne dans un cercle vicieux; vous n'en sortirez que par une mystification et avec l'acceptation des protocoles; mais, je le déclare, si les faits s'accomplissent, je renie la Belgique? Je fus, messieurs, en butte aux attaques comme toutes les minorités; nous étions des orangistes, je dirai même des gallomanes, des anarchistes, nous voulions bouleverser l'Europe.

M. Gendebien annonce de nouveau aux ministres que c'est le dernier avertissement qu'il leur donne, mais que des avertissements plus sévères leur viendront d'autre part; le gouvernement démoralisé, tombé dans le mépris, sera impuissant pour résister à la plus légère commotion.

L'orateur soutient que les ministres ont constamment trompé la chambre, que jamais aucun ministre ni français ni anglais, ne leur a permis de concevoir la moindre espérance sur la question territoriale; dès le mois d'avril dernier, M. le comte Molé a annoncé formellement au cabinet belge que la dette serait diminuée, mais que le territoire serait morcelé. Dans cet état de choses, M. Gendebien reproche amèrement aux ministres de n'avoir rien fait pour influencer les opinions des chambres françaises dont un vote énergique pouvait seul sauver les populations.

L'arrivée du général Skrzynecki et son admission dans les rangs de l'armée belge ont un instant bouleversé toutes les convictions de l'orateur; il a cru à la bonne foi des ministres, et a été un instant sur le point d'aller faire une visite, qui eût été la première, à M. de Theux, pour lui demander pardon d'avoir conçu de lui une mauvaise opinion. Mais le lendemain, la mise en non-activité du général polonais lui prouva que c'était à juste titre qu'il avait prononcé dans le sein de la chambre le mot mystification; tout ce qui se passait n'était qu'une odieuse comédie.

Nous tromper, tromper le peuple, continue l'orateur, ce n'est rien, députés et peuples nous sommes faits pour cela; mais les ministres ont compromis le nom du roi en mettant dans sa bouche des paroles qu'un prince ne doit prononcer qu'au moment le tirer le glaive des combats. Nous députés, nous admettons, nous voulons admettre la fiction constitutionnelle qui fait les paroles du roi, les paroles des ministres, et qui en rend les ministres responsables; mais le peuple qui voit un roi sur le trône, qui entend ce roi parler ne se prêterait jamais à une pareille fiction.

M. Gendebien nie que les réclamations du roi de Hollande sur le Luxembourg aient été admises par le cabinet français par suite d'une erreur dans laquelle l'aurait entraîné un discours de M. Bignon. Il était à Paris à cette époque, il y a vu M. Lafitte, président du conseil, M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères, M. Molé et Bignon lui-même; il les a convaincus, par l'exposé le plus simple des choses, de la légitimité des prétentions de la Belgique sur le Luxembourg. C'est donc avec pleine connaissance de cause que les intérêts de la Belgique ont été sacrifiés.

L'orateur lit deux proclamations adressées aux populations du Luxembourg. La première par MM. Nothomb et de Thorn, la seconde par le régent, cette dernière contresignée par tous les commissaires provisoires près les différents départements ministériels. Ces deux proclamations lui paraissent contenir des arguments formels auxquels la Belgique ne peut manquer sans fausser la parole jurée sans une déshonorante déloyauté.

L'orateur analyse toutes les discussions qui ont eu lieu dans le congrès à propos de la déclaration d'indépendance, de l'exclusion de la maison de Nassau, du traité des 18 articles, et il s'efforce d'en faire sortir la preuve des engagements positifs pris par tous les pouvoirs et par le roi. Citant les paroles de M. Lebeau avant l'élection du roi, il en tire la conséquence, que tous les engagements pris par le congrès ont été reconnus, que le maintien de l'intégrité du territoire, en y comprenant le Limbourg et le Luxembourg, était bien explicitement renfermé dans le serment royal et que si la chambre, ou plutôt le pouvoir constituant, seul compétent, ne délègue pas le roi de son serment, l'acceptation du traité le constituera en état de parjure.

La voix fatiguée de l'orateur ne parvient plus que difficilement jusqu'à nous, nous croyons entendre que, traitant la question des indemnités dues aux victimes de la révolution, il affirme que les indemnités dues à ceux qui ont souffert par suite du siège d'Anvers, ont seules été payées.

M. Rogier. Vous vous trompez.

M. Gendebien. Je prie M. Rogier de ne pas m'interrompre; qu'il aille à la bibliothèque, et il trouvera une loi votée par nous qui autorise le paiement des indemnités dues par suite du siège d'Anvers.

M. Rogier. Vous êtes complètement dans l'erreur.

M. Gendebien. Attendez, vous me répondrez et moi je ne vous répondrai pas, je ne répondrai plus à personne.

Messieurs, dit en terminant M. Gendebien, si je n'ai pu sauver nos frères du Luxembourg, je saurai partager leur sort. Je me condamne à l'ostracisme, et cet ostracisme, mes sept enfants le partageront, et s'il viennent un jour demander l'hospitalité aux Luxembourgeois, s'asseoir à leur foyer, j'espère que les Luxembourgeois les recevront en frères, leur tendront la main et leur diront: Ce sont les enfants de celui qui a tout sacrifié pour assurer notre indépendance.

M. Gendebien a prononcé ces dernières paroles, en proie à une émotion profonde, d'abondantes larmes coulent de ses yeux, au moment où il se rassied, des applaudissements multipliés se font entendre sur quelques bancs de la chambre et dans les tribunes publiques et réservées.

M. de Renesse, dont le visage est aussi baigné de larmes, s'approche de M. Gendebien et lui serre affectueusement la main. M. Gendebien quitte la salle en se couvrant la figure de son mouchoir.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères et après à M. le ministre de la guerre.

Plusieurs voix. A lundi! à lundi!

D'autres voix. A demain! à demain!

M. de Mérode. Non, continuons.

M. le ministre des affaires étrangères. Si la chambre a l'intention de clore aujourd'hui la discussion, je demanderai la parole, sinon, je consentirai volontiers au renvoi à lundi.

Non! non! à demain!

La discussion est continuée à lundi dix heures.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Demain dimanche, à onze heures et demie, tous les représentants se réuniront au palais de la chambre, pour rendre les derniers honneurs à M. Beckaert.

LIÈGE, LE 18 MARS.

M. THIERS ET LA BELGIQUE.

L'article qui suit est extrait de l'*Observateur*, un des organes les plus énergiques du parti de la résistance. Nous le reproduisons, parce qu'il s'accorde parfaitement avec l'opinion que nous avons émise, différentes fois, sur les intentions du futur cabinet des Tuileries. La coalition et M. Thiers y sont jugés comme nous les avons jugés nous-mêmes depuis long-temps.

Aucune feuille de Paris n'a défendu nos droits plus énergiquement que les journaux de M. Thiers. Aucun député français n'a plaidé notre cause à la tribune législative avec plus de chaleur que M. Thiers. Cependant depuis quelques jours on remarque un grand changement dans le langage des journaux qui lui servent d'organes. Au lieu d'applaudir à notre résistance, au lieu de la stimuler, comme ils l'avaient fait jusqu'ici, ils nous engagent à céder sans hésitation et surtout sans retard. « Un ajournement, dit l'un de ces journaux, empirerait le mal, sans qu'il fût possible d'y porter remède. » C'est précisément ce que nous disait il y a quelques semaines le *Journal des Débats* que les feuilles de M. Thiers attaquaient avec violence.

Quelle est la cause de cette subite métamorphose? Deux faits importants se sont accomplis en France et en Belgique, depuis la discussion de l'adresse où M. Thiers a pris notre défense: M. le général Sébastiani a signé le traité du 25 janvier et notre gouvernement a proposé aux Chambres l'acceptation de ce traité.

Ces faits ont modifié la position de la France, nous en convenons; cependant ils ne suffisent pas pour justifier le changement opéré dans les dispositions de M. Thiers et dans le langage de ses journaux.

La France avait promis de signer, et M. Thiers le savait, lorsqu'il flattait les espérances de nos envoyés, lorsqu'il parlait en notre faveur à la chambre des députés, lorsqu'il y prononçait ces paroles que nous n'avons pas oubliées, nous: « On ne peut plus imposer à la Belgique un traité conclu il y a huit ans, » lorsqu'elle était résignée, sous l'impression d'une défaite et « sous l'influence de circonstances qui ne sont plus. » (Séance du 11 janvier 1839.)

La France avait promis de signer, et les journaux de M. Thiers le savaient, lorsqu'ils nous menaçaient du déshonneur et du mépris de tout l'univers si nous ne nous opposions, même par la force, au démembrement du Limbourg et du Luxembourg.

La France avait signé, et M. Thiers le savait, lorsqu'il tenait aux électeurs d'Aix un langage qui n'avait rien de décourageant pour nous.

La France avait signé, et les journaux de M. Thiers le savaient, lorsqu'ils continuaient de nous exciter à la résistance et de nous pousser à la guerre. La signature de M. le général Sébastiani a été apposée au traité le 25 janvier et pendant tout le mois de février nous n'avons remarqué aucun changement dans le langage de ces journaux; le revirement qu'ils ont subi ne date guère que d'une dizaine de jours.

Ainsi les faits sur lesquels se fonde en apparence ce revirement, étaient déjà aux trois quarts accomplis, lorsque M. Thiers se constituait notre défenseur à la chambre; ils l'étaient complètement, lorsque ses journaux nous exhortaient encore à ne pas céder.

Disons le franchement, le véritable motif de l'abandon de notre cause par M. Thiers, n'est ni la signature donnée par M. Sébastiani, ni la proposition faite par notre gouvernement; le véritable motif de cet abandon, c'est le résultat des élections françaises.

Tant que M. Thiers a été dans les rangs de l'opposition, il a blâmé la conduite du ministère Molé à notre égard, parce que c'était là un excellent texte d'attaques et de récriminations; tant que ses amis ont été en minorité à la chambre, ses journaux nous ont encouragés dans notre résistance, parce que, si nous avions cédé alors, notre soumission aurait délégué le cabinet français d'un grand embarras et l'aurait singulièrement affermi. Mais aujourd'hui que la coalition l'a emporté aux élections, aujourd'hui que M. Thiers a un pied posé sur les marches du pouvoir, il se hâte de changer de langage: ses journaux n'embouchent plus la trompette militaire; ils nous répètent ce que le *Journal des Débats* nous disait sous l'administration de M. le comte Molé; ils nous adjurent de céder au plus tôt.

De toutes les questions de politique extérieure soulevées en 1830, la question belge est à peu près la seule qui n'ait pas reçu une solution complète; M. Thiers qui combattait les 24 articles, il y a deux mois, les accepte aujourd'hui; nous verrons si à l'égard de la politique intérieure de la France, il fera preuve de plus de constance et de sincérité. Sa conduite envers nous n'est pas d'un bon augure. La coalition a eu pour but principal de faire prévaloir l'influence parlementaire sur le système personnel de Louis-Philippe; M. Thiers n'est pas encore ministre et déjà, à l'égard de la Belgique, il subit l'ascendant du roi. S'il ne soutient pas mieux les principes de ses amis sur les autres questions, son règne ne sera pas long. Il lui sera fait ce qu'il a fait lui-même au ministère Molé. Le triomphe de la coalition n'a pas été uniquement une affaire de coterie; la plupart des électeurs s'y sont associés de bonne foi; si M. Thiers croit qu'ils ont borné leur ambition à le mettre à la place de M. le comte Molé, la France ne tardera pas à lui rappeler que c'est un changement de système, et non pas un changement de personnes, qu'elle a voulu.

Il y a quelques semaines, il y a quelques jours encore, il nous semblait permis de compter sur l'appui de M. Thiers et de ses amis. Aujourd'hui cet espoir nous est enlevé. Tout est perdu pour nous, si nous ne nous sauvons nous-mêmes. Les journaux étrangers qui, au nom de M. Thiers, promettaient à la France une politique plus digne et plus ferme, nous annoncent que leur patron suivra à notre égard la ligne de conduite tracée par son prédécesseur. Ces journaux auront leur part de responsabilité dans nos malheurs. Après avoir invité nos députés à accepter le traité qui mutilé deux de nos provinces, qu'ils ne se fassent pas plus tard une arme de cet odieux traité pour combattre notre nationalité; qu'ils ne se lamentent pas non plus sur l'affai-

blissement de l'influence française au-dehors; qu'ils aient plus de bonne foi qu'ils n'en eurent lorsqu'ils reprochèrent à Louis-Philippe d'avoir refusé la couronne offerte au duc de Ne-

Cela s'explique. Autant M. Thiers était intéressé il y a deux mois à ce que notre résistance se prolongeât, autant il est intéressé à présent à ce qu'elle ne se prolonge pas. Membre de l'opposition, il désirait que la Belgique déjouât par un énergique refus les calculs du gouvernement français; futur ministre, il doit désirer qu'elle accepte au plus tôt les propositions du 25 janvier; en effet si elle venait à les rejeter, il se trouverait, à l'ouverture de la prochaine session, dans une position analogue à celle où ses adversaires étaient il y a deux mois: les députés qui ont pris au sérieux son dernier discours, pourraient le lui replacer sous les yeux et le sommer de nous appuyer. En nous déterminant à céder, il échappe à cet embarras et rejette sur le dernier ministère et sur notre gouvernement les fautes qui ont été commises et qu'il n'ose pas réparer.

Dans la discussion de l'adresse à la chambre des députés, les amis de M. Thiers ont reproché à M. le comte Molé d'avoir abandonné la politique que le gouvernement français suivait à l'époque du siège de la citadelle d'Anvers. A notre tour, nous avons le droit de renvoyer ce reproche à M. Thiers; nous avons le droit de dire qu'il ne fait pas même pour nous ce que les puissances du Nord ont fait en 1852 pour le roi Guillaume. Ces puissances ne se sont pas contentées de nous imposer les plus dures sacrifices; après avoir signé les 24 articles, après avoir déclaré ce traité final et irrévocable, elles ont excepté de leurs ratifications les articles repoussés par le roi Guillaume; elles n'ont rien négligé pour lui assurer de nouveaux avantages; l'une d'elles a même poussé le scrupule au point de s'abstenir pendant sept ans de toute relation diplomatique avec notre gouvernement, afin de ne pas blesser les susceptibilités de la maison d'Orange. Si nous en jugeons par le langage des journaux de M. Thiers, nous n'obtiendrons pas de lui, dans la question territoriale qui intéresse tant la France, l'appui que les cours du Nord ont prêté à la Hollande en 1852 dans des questions qui ne leur offraient aucun intérêt direct. L'Autriche, la Prusse et la Russie, même après la conclusion du traité du 15 novembre, n'ont rien épargné, il y a sept ans, pour obtenir des modifications en faveur de la Hollande; sous l'administration de M. Thiers, la France paraît devoir nous presser de sacrifier nos droits les plus chers.

Nous ne nous étions pas dissimulé l'influence que devaient exercer sur notre avenir les derniers actes de M. le comte Molé ainsi que les déterminations de notre gouvernement; cependant nous espérions encore que M. Thiers n'accepterait que sous bénéfice d'inventaire la succession de son prédécesseur; nous espérions que le triomphe de la coalition offrirait une nouvelle chance de salut à nos compatriotes du Limbourg et du Luxembourg. Le langage de certains journaux de Paris nous a cruellement déçus. Si M. le comte Molé était encore ministre, les mêmes journaux soutiendraient peut-être que l'acte du 25 janvier n'est pas un obstacle insurmontable à l'accomplissement de nos vœux; mais M. le comte Molé a quitté le ministère; leur tâche ne consiste plus à aggraver les embarras du pouvoir, elle consiste au contraire à les écarter, car ce sont leurs patrons qui vont arriver aux affaires.

En reproduisant l'article qu'on vient de lire, nous n'avons point prétendu donner adhésion complète et entière, à toutes les opinions qui y sont exprimées, nous avons voulu seulement constater un fait, l'abandon volontaire de la coalition ou du moins son impuissance, reconnus par les organes du parti de la résistance eux-mêmes.

Le *Courrier français* vient aussi en aide au futur ministère, en déclarant la question belge irrévocablement décidée quant à la France. Son article on va le voir par l'extrait suivant, est encore plus formel et plus explicite que celui du *Constitutionnel*:

« La question belge, dit-il, peut se discuter encore pour la forme à Bruxelles, quoiqu'elle y soit déjà résolue pour le fond; mais à Paris, et pour la France, elle est complètement terminée par la raison toute simple que le gouvernement a donné son adhésion et sa signature au dernier protocole. C'est une règle établie, en Angleterre que les traités conclus par un ministère sont respectés et ne sauraient être défaits par le cabinet qui lui succède. De tout temps les hommes d'état anglais ont agi dans ce sens, et pour ne citer ici qu'un exemple, nous dirons que pendant son dernier ministère, le duc de Wellington a été plusieurs fois dans le cas de déclarer au Parlement qu'il maintiendrait le traité de la quadruple alliance, bien qu'il n'en approuvât pas personnellement l'esprit. Cette conduite est rationnelle, si on ne l'observait pas, il n'y aurait plus de sécurité dans les relations internationales, et un changement ministériel ne serait plus une crise pour les pays où il s'effectue, mais une révolution pour les autres États. »

Des nouvelles de Paris, qui nous parviennent par voie extraordinaire, nous annoncent que le N° du *Moniteur* français qui a paru à Paris ce matin, 17 mars, contient la nomination des ministres suivants:

- MM. Soult, ministre de la guerre, président du conseil.
Thiers, affaires étrangères.
Dupin, justice.
Humann, finances.
Passy, intérieur.
Dufaure, commerce.
Sauzet, travaux publics.
Villemain, instruction publique.
Duperré, à la marine. (Emancipation.)

— On écrit de Sittard, le 14 mars, à la même feuille: Les Prussiens commencent à venir sur notre frontière; à Geilen-Kirchen il y a une compagnie d'infanterie, c'est à trois lieues et demie d'ici. A Renisberg, à trois lieues, il y a deux compagnies; à Linnich, près de Geilen-Kirchen, il y a de l'artillerie et de la cavalerie. Chaque militaire est pourvu de 70 cartouches. Ceux de Geilen-Kirchen font des reconnaissances jusqu'à Gangel, à une lieue et demie d'ici. Voilà tout ce qui se passe pour ce moment dans ces environs.

— La cour de cassation, chambres réunies, s'est assemblée hier matin pour procéder à l'élection de deux candidats pour la place de conseiller vacante à cette cour par la mort de M. le baron de Rasse. Dix-sept membres étaient présents; la majorité absolue était de 9 voix.

Au premier tour des scrutin, aucun des candidats n'ayant ob-

tenu la majorité absolue, il y a lieu à un scrutin de ballottage dans lequel M. Crossée a réunis 10 voix et M. Blagnies, 7.

En conséquence M. Knopx est proclamé premier candidat et M. Crossée second candidat.

Le nombre des demandes s'élevait au moins à vingt. On remarquait dans une liste MM. Corbisier, conseiller à la cour d'appel, et Houyet, auditeur à la haute cour.

— On écrit de La Haye, le 16 mars: Dans la séance de la seconde chambre des états-généraux tenue hier, le projet de loi tendant à apporter des modifications aux lois concernant le système monétaire a été adopté à la majorité de 33 voix contre 15.

— M. Blaes, 1^{er} clarinette du roi des Belges et dont nous avons souvent mentionné les brillants succès, vient d'obtenir à Paris la récompense la plus honorable pour un artiste; les membres de la commission du Conservatoire Royal de France lui ont tout récemment décerné une médaille d'honneur, comme tribut d'admiration pour son beau talent. Parler de cette commission c'est citer les noms de Chérubini, Habeneck, Bailliot, etc., noms révéres de tous les artistes.

— Le *Journal de Luxembourg* contient ce qui suit:

Dimanche dernier, un certain nombre de personnes notables, propriétaires et industriels se sont réunies à Luxembourg pour délibérer sur le point de savoir s'il ne serait pas avantageux au pays, dans les circonstances présentes, de présenter à S. M. le roi grand duc, une adresse respectueuse pour demander à S. M. de prendre en considération les intérêts tant moraux que matériels de la province et de vouloir bien entendre ses vœux, par l'organe des hommes les plus éclairés, en présence du mandataire qu'il plairait à S. M. de choisir à cet effet. Les intentions du souverain, manifestées dans sa proclamation du 19 février 1851, étaient subordonnées à la pacification immédiate de tout le territoire du grand-duché. Ce résultat n'ayant pas été obtenu, le vœu des Luxembourgeois doit embrasser avec ardeur le but essentiel que le malheureux événement du morcellement du pays rend évident pour tous les esprits, abstraction faite de tout parti et de toute opinion politique.

Ce but, intéressant pour toute la grande famille luxembourgeoise, est d'obtenir du souverain des institutions utiles, des réglemens propres à féconder l'industrie et à lui ménager des débouchés, à protéger l'agriculture contre la concurrence des contrées voisines, etc., etc.

Les amis du bien public, réunis le 10 de ce mois, ont adopté un projet d'adresse et nommé une députation chargée de la porter au pied du trône. Mais, ils ont sagement apprécié l'importance de consacrer par le plus grand nombre possible d'adhésions, une démarche si solennelle. En conséquence, ils ont remis l'assemblée au dimanche 17, dix heures du matin, afin d'appeler à se réunir à eux, tous les notables du pays, et de leur soumettre les vœux ci-dessus indiqués.

— L'*Echo du Luxembourg* dément la nouvelle donnée par un journal bruxellois, qu'une proclamation adressée par le roi Guillaume aux Luxembourgeois, leur promettrait une constitution, la suppression des impôts, etc.; il n'y a rien de semblable.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 16 mars 1859. — Absens: MM. Bellefroid, Lion, Neujean, Lhoest, Nagelmackers, Hanquet (malade), Dethier et Hennequin.

Communications:

- 1° Les sieurs Listray, Coelet, demandent des subsides pour aller étudier l'art vétérinaire à Bruxelles.
2° M. le curé de Ste.-Véronique réclame contre la suppression du subside accordé précédemment à l'école de cette paroisse.
3° La députation fait reconnaître, par la lettre du 12 courant, qu'elle ne peut majorer le subside de 500,000 francs accordé sur les fonds provinciaux pour l'élargissement de la rue sous la Tour.
5° Compte du receveur du bureau de bienfaisance rendu pour l'exercice de 1857, et budget de même établissement soumis à l'approbation pour 1859.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal M. Koeler demande et obtient la parole pour quelques explications.

N'ayant pu assister à la dernière séance du conseil, il fait connaître qu'après avoir étudié la question de validité de l'élection de M. Desaipe, il se serait prononcé pour l'affirmative.

D'un autre côté, il pense que l'article 63 de la loi communale s'opposait à ce qu'on s'occupât de toute opération relative à la nomination d'un membre de la commission des hospices, cet objet n'étant pas porté à l'ordre du jour et ne pouvant pas l'avoir été puisque la résolution sur les conclusions du rapport était incertaine. De plus l'art. 36 du règlement d'ordre intérieur porte que chaque nomination devra être consommée dans une seule et même séance.

M. Constant, au nom de la commission des taxes municipales, soumet une modification au projet de règlement pour le tarif sur l'avoine tel que le conseil communal l'a arrêté.

M. le ministre de l'intérieur demande que le droit continue à être perçu en mesures, et ce, pour l'uniformité de ses renseignements statistiques.

Afin de concilier le désir du ministre avec les intérêts de la ville, le conseil décide tout en maintenant sa résolution qui consiste à exiger la déclaration au poids que les employés seront tenus d'en établir dans leurs documents le rapport du poids à la mesure.

Sur le rapport de M. Constant, au nom de la même commission, le sieur Joseph Bunelle, de Stamburge, province du Hainaut, est condamné à 40 francs d'amende pour contravention aux taxes municipales.

Le conseil approuve le plan de rectification de la rue tournant de St-Paul; sa largeur sera de 8 m 50 c.

2° un plan de rectification de la rue Puits en Sock.

Par suite d'un rapport de M. Lambion, le collège est autorisé à confirmer la vente de parcelles de terrains communaux, dont quelques unes ont été adjugées à un prix inférieur à celui de l'évaluation. Deux adjudications ont eu lieu, et la différence en moins est de 2192 fr.

Le même échevin rend compte de l'ouverture des soumissions pour l'emprunt de 354,000 fr. Ces soumissions se trouvent au nombre de dix et dépassent la somme demandée. — Il sera ultérieurement statué.

Sur le rapport de M. Wasseige, organe de la commission d'instruction publique, le conseil décide que les leçons de la seconde division d'arithmétique auront lieu le matin au lieu de l'après-dîner.

Il passe à l'ordre du jour sur la réclamation du sieur Braby, concierge de l'académie au palais, tendante à obtenir une augmentation de traitement qui est aujourd'hui de 350 frs., et sur celle des habitants de Ste-Walburge contre la résolution qui prive leur école du subside de la ville.

Il accepte la démission de Mlle. Delinée, sous-maitresse à l'école du Sud.

Il autorise M. Trillet, directeur de l'école du soir pour les filles, à donner une leçon particulière d'une heure et demie chaque jour, au pensionnat des Bénédictines.

Il approuve quelques changements au règlement de la société pour l'encouragement des Beaux-Arts.

THÉÂTRE. — M^{me} CASIMIR.

Il est vraiment à regretter que l'arrivée subite de la célèbre prima dona n'ait pas été connue plutôt à Liège; il est à regretter qu'elle ait dû donner ses représentations deux jours aussi mauvais que le vendredi et le samedi; sans cela, la salle eut été trop petite. Mais si l'empressement du public n'a pas été aussi grand qu'on aurait pu l'espérer, l'accueil qui a été fait à M^{me} Casimir a dû la dédommager pleinement. En effet, applaudissemens, couronnes, bouquets, vers même, rien n'a été négligé. Voici deux quatrains qui ont été jetés sur la scène, et que M. Paul Canut est venu lire après avoir ramené la cantatrice:

Toi qui charmes les yeux autant que les oreilles,
Par tes traits enchanteurs et tes divins accens,
Nouvelle Malbran, qui fais tant de merveilles,
Peut-on trop applaudir pour célébrer tes chants?

Anonymous.

A M^{me} CASIMIR.

Le doux émoi qu'en ce jour tu nous donnes,
Sera-t-il cruel, s'il ne restait l'Espoir.....
Ah! point d'adieux!..... Mais ces fleurs, ces couronnes,
Comme nos cœurs, vont te dire: au revoir!.....

J. R.

Du reste, jamais artiste n'excita à plus juste titre l'enthousiasme: pureté, justesse de sons, voix étendue et sonore, chant agréable, aisance à la scène, tout se trouve réuni chez elle. Nous n'avons cependant pas encore eu occasion d'apprécier tous ses moyens; car parmi les airs nombreux dont abonde le *Domino Noir*, il ne se trouve véritablement pas un seul morceau dans lequel cette délicieuse cantatrice puisse développer toute la richesse de sa voix, toute la finesse et la grâce de sa vocalisation. Elle chante tout avec un talent et un charme infinis; mais tout est trop facile pour l'habile prima dona. Espérons qu'elle tiendra la demi promesse qu'elle a faite au public, et que nous pourrons l'entendre dans des rôles plus dignes d'elle.

Le SONNEUR DE ST-PAUL, donné hier, pour la première fois, avait attiré un public nombreux: le succès a été complet. Ce drame, vigoureusement écrit, contient de fort belles scènes, et la mère peut en permettre la vue à sa fille. Nous en reparlerons après la 2^e représentation qui aura lieu jeudi au bénéfice des pauvres. Que l'on se hâte si l'on veut avoir des places.

M. Lafitte, chargé du rôle principal, a été applaudi d'un bout à l'autre de l'ouvrage; il s'y est montré acteur consciencieux; il a joué son rôle avec âme, avec feu, sans exagération, sans viser le moins du monde à l'effet; il a eu réellement des larmes dans la voix; aussi le public l'a-t-il rappelé à la châte du rideau.

On s'est plaint de l'inconvenance avec laquelle M. Théodore a fait cesser l'ouverture commencée après le Prologue, pour quelques cris venant du parterre, on prétend même qu'il a prononcé des paroles excessivement grossières. Ce n'est certainement pas là le moyen de faire oublier l'extrême faiblesse avec laquelle il dirige souvent l'orchestre.

CONCERTS DE CAREME.

Fidèle à sa devise de joindre l'utile à l'agréable (*utile dulci*) la Société d'Emulation a encore donné cette année aux sociétaires et souscripteurs, le plaisir d'entendre et d'encourager des amateurs, des jeunes artistes, mérités que l'on n'offre pas souvent les soirées musicales ordinaires. Il paraît que, le dernier concert fixé à mardi prochain 19, dépassera de beaucoup les précédens.

Des romances, un duo pour basse et ténor, le beau trio de Guillaume Tell, chantés par des amateurs; quatre ouvertures choisies parmi les chefs-d'œuvre que quelques-uns appellent classiques, des romances et deux airs chantés par notre prima dona, que nous entendrons pour la dernière fois; voilà une partie du programme qui suffirait à remplir une soirée toute entière.

Cependant la commission a été au-delà; saisissant au passage une de ces occasions qui se présentent rarement, elle a traité avec un artiste de premier mérite, qui se trouve momentanément à Bruxelles. M. Foltz, 1^{er} flûte, du roi de Naples. Ce flûtiste exécutera plusieurs morceaux de sa composition dont un sur des motifs de Sarah, opéra de notre compatriote Albert Grisar, qui a obtenu un brillant succès à Paris.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, informe les habitants que le budget de la ville, pour l'exercice de 1859, a été arrêté par le conseil communal, le 9 de ce mois, et qu'il est déposé au bureau de comptabilité à l'hôtel de ville, où chaque habitant peut en prendre connaissance conformément à l'article 140 de la loi du 30 mars 1836.

Liège, le 13 mars, 1859. Le président J. J. Tilman.

Le sieur Rousin, serrurier, demande l'autorisation de faire construire une petite forge derrière la maison située entre les n° 167 et 168 au faubourg Ste.-Marguerite.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 15 mars 1859.

Le sieur L. J. Charlier demande l'autorisation de faire construire un four à cuire le pain, situé au bout de la cour de sa maison, Quai-d'Avroy, n. 555.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 15 mars 1859.

Le sieur Joseph Mottet demande l'autorisation d'établir une forge dans la maison n° 57-701, rue St-Séverin.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 15 mars 1859.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ.

Aujourd'hui lundi, 18 mars. A TRENTE ANS, ou UNE FEMME RAISONNABLE. — PAUL ET JEAN, vaudevilles. — UN CHEF-D'OEUVRE INCONNU, drame.

Jeudi, 21 mars, au bénéfice des pauvres, la seconde représentation du SONNEUR DE ST-PAUL, drame. Incessamment la 1^{re} représentation de CANDINOT, ROI DE ROUEN, vaudeville.

ETAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 16 MARS.

Naissances, 4 filles.
Décès, 2 garçons, 2 filles, 3 hommes, 2 femmes, savoir:
Simon Guinotte, âgé de 64 ans, menuisier, rue Hovémont, époux de Marie A. Malfiche. — Jean-Joseph Brolet, âgé de 60 ans, cocher, faubourg St-Gilles, veuf de Catherine Deuzaine. — Jean-Théodore Loxhay, âgé de 27 ans, menuisier, rue Boucherie, époux de Jeanne-Catherine Dasse. — Jeanne-Joseph Done, âgée de 80 ans, sans profession, pont St-Julien. — Marie-Thérèse Collette, âgée de 69 ans, sans profession, en Cornillon, veuve de Noël Blaise.

ANNONCES.

UNE SERVANTE, munie de bons certificats et sachant faire une cuisine bourgeoise, peut se présenter au bureau de cette feuille.

25.000 FRANCS A PRÊTER ensemble ou par parties, sur hypothèque, à 4 p. % d'intérêt. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER pour le premier avril prochain, un APPARTEMENT, composé de six à sept pièces, rue du Pot d'Or, n. 22-693. On pourrait y joindre une écurie pour un cheval et une place pour un cabriolet dans la remise. L'appartement est à voir de 5 à 5 heures. — S'adresser au bureau du POLITIQUE.

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN,

confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN ET EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1^{re} qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

DRAGÈES DE CUBEKINE

de Labélonie, SANS ODEUR, NI ARRIÈRE-GOUT pour le traitement des Maladies Secrètes, Ecoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte 5 fr. Pharmaciens dépositaires: MM. Etienne, à Verviers, Delcour-Froidbise, à Liège.

LE SIROP DE TRIDACE

(ou extrait de laitue), préparé par ABBADIE, pharmacien à Paris, guérit en peu de jours les Toux, Catarrhes, Rhumes et généralement toutes les irritations de poitrine et de l'estomac. On délivre un prospectus gratis chez M. ALBERT, pharmacien à Liège, seul dépositaire.

COUR D'APPEL DE LIÈGE.

LES COMMISSAIRES soussignés, conseillers à la cour d'appel de Liège, invitent le sieur John COCKERILL, fabricant à Liège, ainsi que ses créanciers, à comparaître dans la salle du conseil de la première chambre de la cour, le lundi quinze avril prochain, à trois heures de relevée, pour être entendus dans leurs observations sur la demande de sursis adressée à S. M. par ledit sieur John Cockerill, et déposé au greffe de la cour, où les intéressés pourront en prendre communication.

La présente ordonnance sera insérée dans les journaux de Liège, à trois reprises de huit jours en huit jours. Fait à Liège, le 12 février 1859.

Signés: J.-B. DECHAMPS, STAS. 275

JEUDI 21 MARS 1859, et le lendemain, s'il y a lieu, le greffier MAES, VENDRA PUBLIQUEMENT

à la maison mortuaire de M. le chevalier DEJ WAMPE, rue Haute à Visé,

Superbe Mobilier

DÉLAISSÉ PAR LEDIT DÉFUNT,

consistant en acajou, Pendules et Vases dorés, Porcelaine, Cristaux, grands Miroirs, 1200 à 1500 bouteilles de Vin, 1^{re} qualité, une Feuillette idem, dit Romaney, etc.

ARGENT COMPTANT.

SEPARATION DE BIENS.

Par jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Huy, le sept mars mil-huit-cent-trente-neuf, y enregistré le quatorze même mois,

Entre Marie-Joseph-Victoire BURTON, épouse de Célestin-Guillaume Baron de BOSSART, sans profession, demeurant à Poulseur, commune de Hody, demanderesse;

Et ledit Célestin-Guillaume Baron de BOSSART, son mari, aussi sans profession, demeurant également à Poulseur, commune de Hody, défendeur.

La dite dame de BOSSART a été séparée de biens d'avec son dit mari, et celui-ci a été condamné aux dépens.

Pour extrait conforme:

P.-J. DELTOUR, avoué,

RÉPARATIONS DE l'église de St.-Jacques.

LE 22 MARS 1859, à dix heures du matin, Au presbytère, la fabrique mettra en Adjudication au rabais, Par soumission cachetée,

les pierres de taille

nécessaires aux travaux à exécuter cette année à l'église. Elles doivent être de nature calcaire bleue dit petit granit, de même espèce que celui provenant des carrières de Florzé et lieux circonvoisins. S'adresser à M. JENICOT, avocat, rue des Sœurs-Grises à Liège.

Vente par licitation.

LE VENDREDI 5 AVRIL 1859, à 10 heures du matin, LE NOTAIRE MOXHON,

VENDRA AUX ENCHÈRES,

Par devant M. le juge-de-peace des quartiers sud et ouest de la ville de Liège, en son bureau rue d'Amay, n. 18.

Premier lot. — UNE MAISON, cour, arrière bâtiment et jardin, situés à Liège, faubourg Hocheporte, n. 789, joignant d'un côté à M. Nossent, de l'autre à M. Mousnier, d'un troisième aux enfants Braive, et devant au chemin.

Deuxième lot. — UNE MAISON, avec cour et verger, située à Liège, rue Hors-Château, n. 240, tenant vers la porte Vivegnis, à M. Laurent Dewandre, du côté opposé, à la ruelle du Champion, derrière, au sieur Mottel, et devant, à la rue Hors-Château.

Troisième lot. — UNE MAISON, avec cour et hanson, sise à Liège, rue des Tourneurs, n. 253, joignant d'un côté à M. Etienne Vandenberg, de l'autre à l'huissier Marchal, derrière aux représentants Dauvrain, et devant à la rue.

Quatrième lot. — UNE PETITE MAISON, n. 15, avec jardin, d'environ trois ares, sise à Liège, entre le Quai et le faubourg St.-Leonard, joignant d'un côté à M. Boverie, de l'autre côté à M. Guerette, et d'un d'un troisième à M. Malherbe.

S'adresser pour connaître les conditions en l'étude dudit M^r MOXHON, rue Hors-Château. 282

BELLE VENTE

DE BOIS.

JEUDI 21 MARS 1859, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR

VENDRA

A LA RECETTE DE L'ANCIEN NOTAIRE DELVAUX,

UNE

GRANDE QUANTITE DE BOIS;

SAVOIR:

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, bois de fosses, Jantes, Rais, Planches de hêtre, etc.

ARGENT COMPTANT.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN EXTENSION DE CONCESSION DE MINES

DE

HOUILLE,

GISANTES SOUS

DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

58 HECTARES 93 ARES 15 CENTIARES,

DÉPENDANT DES COMMUNES

FLEMALLE-GRANDE ET MONS.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 12 février 1859, sous le n° 1950 du répertoire particulier, le sieur Jean-Toussaint Beco, de Chokier, concessionnaire du charbonnage de Baldaz-Lator, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de trente-huit hectares quatre-vingt-treize ares quinze centiares, dépendans des communes de Flemalle-Grande et Mons, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit:

AU NORD-OUEST,

partant du chemin de Flemalle à Souxhon, à l'endroit où il est traversé par le banc de grès de Flemalle, point A du plan de surface, en suivant ce chemin vers Nord, sur une longueur de deux cent vingt-mètres cinquante centimètres, jusqu'à sa jonction avec le chemin des Trièches à Souxhon, que l'on suit également jusqu'au point de jonction des chemins de Boulboulle et des Priesses; prenant alors ce dernier chemin et le continuant sur une longueur de cinq cent dix mètres jusqu'à la rencontre d'une ligne droite, point C.

A, L'EST,

longeant, vers Sud, cette ligne droite longue de sept cent quinze mètres, formant avec le Nord magnétique, un angle

de vingt-huit degrés se terminant au passage du banc de grès de Flemalle, point D.

AU SUD-EST,

suivant alors vers Sud-Ouest, sur une longueur de six cent soixante-dix mètres, la direction dudit banc de grès jusqu'à la rencontre du chemin de Flemalle à Souxhon, point de départ. Le pétitionnaire a déclaré offrir aux propriétaires fonciers, tant les redevances imposées sur les mines que les indemnités auxquelles les travaux pourront donner lieu.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE:

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Flemalle-Grande, Mons et Chokier, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 15 mars 1859.

Présens: MM. B^{on} Vandenberg, gouverneur-président; Delfosse, Hubart, Gouvy, Lekeu et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

515

BOURSES.

PARIS, LE 16 MARS.

Table of stock prices in Paris, including items like 5 p. c., 4 p. c., 3 p. c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, Empr. port. 3 p. c.

LONDRES, LE 14 MARS.

Table of stock prices in London, including items like 5% consolidés, BELGE 1852, Hol. Dette active, PORTUG. 5 p. c., Id. 5 p. c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, RUSSIE, BRÉSIL, MEXICAINS 6 p. c.

AMSTERDAM, LE 15 MARS.

Table of stock prices in Amsterdam, including items like Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2%, Soc. de Commerce, Ch. de fer. d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche. Métall., Brésil. Emp., Espagne. Ardoin, D. diff. 1850, 1855, Passive, Portug. E. 5%, Naples. Cert. Fal., Russe. H. et Comp., 1828-1829, C. c. Hope, fus. gr. liv., Pologne. L. 500 fl.

ANVERS, LE 16 MARS.

Table of stock prices in Antwerp, including items like Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métall., Lots de fl. 100., fl. 250., fl. 500., Polog. Lots fl. 500, fl. 500, Brésil. E. L. 1854, Espagne. Ardoin, Dette pasive 1854., différée., Danemarq. E. Not., Ditto à L.

CHANGES.

Table of exchange rates, including items like Amst. C. jours, Id. 2 mois, Rotterdam. C. jours, Id. 2 mois, Paris. C. jours, Id. 2 mois, Londres. C. jours, Id. 2 mois, Francfort. C. jours, Id. 3 mois, Bruxelles et Gand.

BRUXELLES, LE 16 MARS.

Table of stock prices in Brussels, including items like Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 mill., Id. de 57 mill., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux, Banque Foncière, Idem., Flénu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flénu., Ongrée., Sars-Longuehan., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Châtelineau., Yverrieres., Betteraves., Verreries de Charl., L'Espérance.

VIENNE, LE 8 MARS.

Métalliques 5 p. c., 107 2/5. — Actions de la Banque, 1478.

Pot d'Or, n° 699, à Liège.

Messieurs,

La révolution de 1830 qui est tout entière en cause dans nos débats (ce qui doit suffire pour en justifier l'étendue), la révolution de 1830, qu'un succès si miraculeux couronna à son origine, eut aussi dès lors deux grands périls à courir. Elle pouvait périr, parce que, renversant une dynastie et l'équilibre de l'Europe, les dynasties européennes se seraient refusées à la reconnaître, à la défendre; elle pouvait périr, parce qu'entrepreneur de la révolution belge par les intérêts politiques et moraux dans un pays, et par les intérêts matériels dans les autres, elle n'aurait pu soutenir un ordre de choses qui les eût blessés dans le présent, inquiétés dans leur avenir, et qui, eux hostiles, ne pouvait assurer à vivre.

Le gouvernement provisoire, le congrès et les chambres qui suivirent, firent deux choses qui honoreront des hommes politiques plus avancés que nous ne l'étions alors pour la plupart: ils firent accepter la révolution belge par l'Europe, à la condition qu'elle ne troublerait pas la paix générale, ni l'équilibre européen; ils la firent accepter par les intérêts matériels du pays, à la condition qu'elle ne les troublerait ni par une guerre extérieure ni par des désordres prolongés à l'intérieur, et qu'elle leur promettrait, avec cette satisfaction toute négative pour le présent, des avantages réels et des compensations pour l'avenir.

C'est cette double et belle transaction avec l'extérieur et l'intérieur qui caractérisa, qui enchaîna et qui sauva dès le principe la révolution belge. Et quand les gouvernements de l'Europe demandent la paix à la Belgique, et quand les intérêts matériels lui crient d'une voix unanime de ne pas faire la guerre, les uns et les autres ne demandent à la Belgique que d'accomplir ses promesses, que de rester fidèle à ses sermens.

Cette politique qui a sauvé la révolution au-dehors et au-dedans, c'est sa déviation complète que nos adversaires vous proposent aujourd'hui; c'est, au contraire, le maintien de cette politique salutaire, prévoyante, conservatrice, et toute belge, en un mot, que nous défendons.

Nos engagements vis-à-vis de l'Europe, ils sont écrits à chaque page de notre histoire diplomatique, depuis passé huit ans; ils sont écrits de plus dans un traité accepté par nous, signé de nous, que vous avez proclamé, invoqué, en maintes occasions solennelles, comme votre droit, et dont vous n'avez cessé de demander l'exécution que du jour où vous vous êtes provisoirement trouvés en possession de presque tous les avantages qu'il vous donne.

Vos engagements vis-à-vis des intérêts matériels du pays, ils ne sont pas consignés, il est vrai, dans un contrat passé avec eux, mais ils sont dans tous les actes qui, dès le premier jour, ont été posés, à leur intention, dans les institutions créées à leur profit, dans la constante sollicitude que vous leur avez montrée, dans ces lois protectrices à l'abri desquelles vous les avez excités à s'élever, à se développer peut-être outre mesure; ils résident enfin dans la marche pacifique et rassurante suivie depuis huit ans, et dont l'interruption momentanée a suffi pour jeter la plus grande perturbation au sein de ces intérêts si ébranlés déjà par la chute déplorable et pour long-temps retentissante de l'un de nos deux grands établissemens de crédit.

Je n'ai point concouru à faire le traité des 24 articles; je ne l'ai point voté, je n'ai pas ici à le défendre; je crois que, comparés aux 18 articles, pour lesquels je m'étais prononcé, ils ont été de la part de la conférence une chose injuste et impolitique. Et, en disant cela, je n'entends pas d'ailleurs condamner de tout chef et sans appel, du haut de mon banc, ce tribunal dont les efforts constants à préserver l'Europe de la guerre, dont la modération et la prudence dans le cours de ce long et difficile procès, seront sans doute appréciés par l'histoire.

Je n'ai point, dis-je, voté les 24 articles. Comme toutes les transactions de ce monde, il renferme pour les deux parties de bonnes dispositions; il en renferme de mauvaises. Ces dernières sont jusqu'ici restées à la charge exclusive de la Hollande, et elle n'en est pas morte, bien qu'elle en ait souffert. Il s'agit aujourd'hui d'en prendre une partie à la charge de la Belgique, et je ne crois pas non plus que la Belgique en meure.

Si l'on avait pour elle danger de mort, si telle était sa destinée inévitable, je lui dirais: Allez, vous n'avez rien à ménager, rien à perdre, brisez les traités; nul n'est tenu d'exécuter son arrêt de mort. Rentrez en révolution, renouvelez, si vous le pouvez, contre l'Europe; cette périlleuse épreuve qui vous a si bien réussi contre la Hollande. Mais je ne vois pas sous un jour aussi désespérant les conséquences du traité; s'il ne donne pas à la Belgique tout ce qui lui revient, il ne lui fait pas non plus une position honteuse, misérable, intolérable. S'il en était ainsi, comment se fait-il que le roi de Hollande, que vous dites si fin politique, au lieu de protester huit ans contre le traité, ne se soit pas empressé d'accepter cet acte monstrueux qui, selon vous, porte en son sein une restauration? Quoi! ce traité renferme notre honte, notre ruine, la restauration, et vous l'avez signé, vous l'avez invoqué vous-mêmes comme votre sauve-garde, comme votre droit.

Vous étiez donc bien aveugles alors; ou vous l'êtes bien aujourd'hui! Serait-ce que les stipulations du 15 novembre 1831 auraient été aggravées par celles du 25 janvier 1839? Osez demander le texte du 15 novembre, et prenez garde que la conférence, que le roi de Hollande ne vous prennent au mot. Est-ce 8 millions 400 florins par an et l'arrière de la dette qu'il vous faut? Vous témoignez pour l'Escaut des sympathies dont je vous suis gré et dont je prends acte: est-ce le tarif de Mayence que vous demandez pour lui, sans aucune garantie pour cette libre pratique du fleuve, qui en constitue la vraie liberté? Le traité du 15 novembre vous procure tout cela. Rejetez donc le traité du 25 janvier, et vous aurez tout cela, et votre refus vous reporte de droit au 15 novembre; à moins que vous ne prétendiez vous affranchir par le même vote et de l'un et de l'autre traité, faire table rase de tous les traités et commencer en Europe la vie de peuple sauvage.

Reste la question territoriale; celle-là qui va droit au cœur du pays, ne s'est aggravée ni améliorée. Elle est restée la même. Et, à vrai dire, elle n'a jamais été remise officiellement en doute par qui que ce soit, avant l'année 1838. Si l'adjonction du Luxembourg à la Belgique de 1830 était praticable, si cette combinaison n'était aussi radicalement impossible que l'a démontré M. le ministre des travaux publics, c'était sans doute une œuvre bien belle, toute nationale, que la conservation de cette province. Mais, plus l'œuvre était difficile, délicate, réputée impossible, plus elle demandait à être préparée de longue main. Il était trop tard pour l'introduire à la conférence, du jour où le roi

Guillaume, envoyant au traité une adhésion inespérée, liait à son tour les puissances pressées de sortir de cet interminable embarras de la question hollandaise. A plus forte raison, est-il trop tard pour l'introduire aujourd'hui, et surtout pour la faire entrer dans les têtes à grands coups d'injures et de menaces.

En 1851 (car la question n'est pas d'aujourd'hui), tout ce qu'il est possible de dire en faveur de la question territoriale fut dit par des voix éloquentes et puissantes. Ces voix, dont nous retrouvons ici tant d'échos, ne purent alors prévaloir. Bien que le pays se trouvât dans des circonstances à douter de lui-même, à douter de son avenir, qu'il eût encore toute vivante au cœur l'impression d'une défaite, que les puissances de l'Europe, encore peu sûres d'elles-mêmes, en fussent à la première année de cet essai de paix qui leur a si merveilleusement réussi depuis, malgré, dis-je, toutes ces circonstances d'un état précaire pour le pays et pour tout le monde, la Belgique ne voulut pas mettre en balance cette existence tout incertaine avec les chances d'une guerre et les dangers éventuels d'un refus. Le sacrifice des territoires fut consommé, et le traité des 24 articles accepté. Les 24 articles entrèrent dès lors dans le code européen pour nous et contre nous; et tout imposés, tout dans qu'ils nous étaient, nous ne songeâmes plus désormais à en contester la force obligatoire.

Loïn de là: le cabinet qui l'avait fait accepter par les chambres comme une dure nécessité, poussé par ces mêmes chambres, ne tarda pas à en provoquer l'exécution, et, chose digne de remarque, à en provoquer l'exécution par la partie qui nous semble aujourd'hui, à bon droit, la plus onéreuse. C'est-à-dire par l'évacuation des territoires. Plus de négociations avant l'évacuation des territoires, telle était la politique suivie par le ministère du roi et sanctionnée par l'unanimité des chambres; politique qui, après une déviation devenue nécessaire, vint sous le ministère suivant, aboutir à la prise de la citadelle d'Anvers, qui fut pour la Belgique un commencement d'exécution du traité, et à la convention du 21 mai 1835, qui n'en fut, à l'égard du roi Guillaume, que l'exécution forcée, onéreuse et permanente.

Et lors que le ministère vint déposer cette trop belle convention du 21 mai, trophée de sa politique, ce que l'opposition d'abord reprocha à son système, ce ne fut pas l'exécution du traité, mais l'insuffisance, l'ajournement de l'exécution. Il eut beau répéter, par l'organe de l'honorable et habile général qui dirigeait alors notre politique extérieure: « Ce traité est notre droit public, c'est la loi de la politique extérieure du gouvernement. » l'opposition persistait à l'accuser d'avoir renoncé (ce qui n'était pas), pour un avantage éphémère, à ce traité des 24 articles, qui était, disait l'un, le seul lien qui nous attachât à l'Europe, et qu'on ne pouvait rompre, disait un autre, sans nous prolonger dans une situation dont il était impossible de prévoir les conséquences.

La convention du 21 mai, dans laquelle on voudrait se retrancher, aujourd'hui qu'elle va tomber, comme dans une citadelle imprenable ne créait pour nous aucun droit nouveau. Continuation, sous forme plus douce que l'embargo, des mesures coercitives contre la Hollande, elle nous maintenait jusque-là dans la possession, mais dans la possession provisoire seulement (ce sont ses termes) des districts du Limbourg et du Luxembourg. Rejeter le traité du 15 novembre pour se renfermer dans la convention du 21 mai, ce n'est donc pas sauver les territoires, ce serait tout au plus en ajournant l'abandon.

Le 7 juin 1835, la convention fut annoncée de la manière suivante par le discours du trône:

« Une convention conclue par la France et l'Angleterre procure à la Belgique la plupart des avantages matériels attachés au traité du 15 novembre, sans lui enlever encore une partie des territoires dont la séparation sera toujours pour nous le plus dur des sacrifices. »

Où, sans doute, alors comme aujourd'hui, aujourd'hui comme dans l'avenir, cette séparation sera toujours pour nous le plus dur des sacrifices. Oui, sans doute, cette vie des long-temps commune était cruelle à rompre. Oui, sans doute, on aimait à se croire pour toujours réunis; on avait, pour ainsi dire, oublié qu'un mot, un seul mot pouvait mettre un terme à cette union. Ce mot auquel on ne croyait pas, ce mot *j'accepte*, qui a tant coûté à notre ancien maître, vaincu, lui aussi, par la nécessité, est venu nous réveiller d'un doux rêve, nous arracher à de douces illusions. N'était-il pas naturel, et doit-on s'étonner que notre premier cri à tous, gouvernement, chambres, pays, ait été: Non plus de séparation! non, plutôt les plus grands sacrifices! A cette manifestation énergique et unanime de nos sympathies pour elles, les populations menacées ont dû se sentir satisfaites, et si ce cri ne fut pas écouté par l'Europe, si la force irrésistible de sa volonté, si notre parole donnée, qui doit être aussi pour nous une force majeure, refoulèrent au cœur du pays les sentiments qui avaient si généreusement éclaté, cette manifestation, impuissante aujourd'hui, n'en restera pas moins comme une protestation qui aura du retentissement, et portera peut-être ses fruits dans un avenir meilleur.

Sans doute huit années d'inexécution de la part du roi de Hollande, bien que non lié à notre égard ni à l'égard de la conférence, n'avaient pas laissé les choses entières, et la fin la prouvé: sans doute ce refus obstiné, que l'on comprend du reste, aurait pu modifier les dispositions des puissances à son égard, si la question territoriale eût été comme la dette, une pure question d'intérêt hollandais-belge; sans doute, il n'y avait rien de forcé ni de déloyal à invoquer ce long retard pour tâcher d'obtenir des modifications sur le territoire comme on en a obtenu pour la dette; mais du moment que la conférence, dont le parti pris était, comme on l'a remarqué, de ne point revenir sur la question territoriale, opposait, avec un inflexible refus, à nos réclamations d'aujourd'hui notre signature d'autrefois, on aura beau dire que les circonstances n'étaient plus les mêmes, il devenait impossible de résister sans renier la foi promise, sans laisser mettre en doute notre loyauté, sans poser un précédent qui, peu honorable et mauvais pour le présent, pouvait nous devenir fatal dans l'avenir.

Prenons-y garde messieurs; nous ne faisons, pour ainsi dire, que notre comme nation indépendante. Qu'on dise ce qu'on voudra de la diplomatie, notre séparation violente avec la Hollande est bien notre ouvrage, mais notre existence politique en Europe est et sera le sien. Si, dès nos premiers pas dans ce monde, nous mettions nous-mêmes en doute nos titres d'origine; si nous venions à méconnaître légèrement la force obligatoire des traités, cet apparent manque de foi, sans profit pour nous aujourd'hui, nous servirait mal, je le crains, dans nos alliances futures; et les négociations que nous aurons sans doute bientôt à

ouvrir pour consolider et étendre nos relations de politique, de commerce, de crédit, pourraient s'en ressentir. Quand on saura que nous sommes fidèles aux traités, alors même qu'il nous sont onéreux, on sera mieux disposé, croyez-moi, à convenir avec nous de stipulations avantageuses, et les sacrifices que fait aujourd'hui notre loyauté, l'avenir nous en tiendra compte. Raison d'honneur, raison d'intérêt; il y a là, messieurs, quoi qu'en disent des orateurs un peu lestes, suivant moi, à trancher cette question, un grave motif de méditation et de détermination.

Quoi? Vous niez la force obligatoire d'un traité signé de vous, et vous en revendiquez en même temps les dispositions qui sont à votre profit! Vous faites deux parts du traité, celle qui vous convient, elle lie les puissances, celle qui vous porte préjudice, elle ne vous lie pas. En conscience, cela est-il logique et bien loyal? Cela est-il digne d'un peuple dont on vante à bon droit et l'honneur privé et la foi religieuse? Tout récemment, dans un pays voisin, il y eut un mémorable débat sur la foi due aux traités. Écoutez à ce propos le langage triste et sévère d'un homme d'expérience et de conscience, parlant, non pas à un pays de 4 millions d'habitans, mais à un peuple qui a vaincu l'Europe:

« Voilà que notre foi est décriée devant l'Europe, qui pourra nous demander des otages, comme à un peuple barbare, quand nous aurons à traiter avec elle... »

Dites, et nous répéterons avec vous, que l'abandon des territoires est une extrémité douloureuse; ajoutez que c'est là une stipulation inique, inutilement vexatoire; mais ne donnez pas le nom de politique déshonorante à celle qui veut être fidèle aux engagements: craignez plutôt cette qualification pour ce système qui subordonne aux circonstances et modifie avec elles la parole donnée.

Où, nous le reconnaissons tous, cette séparation est une nécessité douloureuse, fatale. Quel on nous indique un moyen honorable et praticable, je dis un seul, d'y échapper, nous l'adopterons avec ardeur. Qu'on demande au pays des sacrifices efficaces, qu'on les demande à chacun de nous personnellement, et nul ne s'y refusera. Les sentimens de regret qu'inspire cette cause si digne d'intérêt, je ne les réfute pas, je les partage, je m'y associe. Je ne saurais toutefois applaudir pour mon compte aux orateurs qui appellent au secours de cette belle cause, toutes les ressources de leur imagination, pour démontrer à l'Europe que la Belgique est à jamais déshonorée, flétrie, une terre ingrate et maudite. Déshonorée pour exécuter en 1839 ses engagements de 1831 et 1835! Maudite, pour avoir poussé jusqu'aux dernières limites ses démonstrations et ses efforts pour des populations qui, si je suis bien informé, n'ont donné mission à personne de maudire, en leur nom, la patrie, et de la frapper au visage, en désespoir de ne pouvoir l'entraîner avec soi. (Très-bien! très-bien!)

Vraiment, à voir la manière dont les adversaires du système de paix prodiguent à ce système les épithètes les plus dures; à voir avec quel laisser-aller d'intripides monopoles d'honneur et de courage délivrent au gouvernement, à la chambre, au pays, des brevets d'infamie, de lâcheté et de trahison, on croirait que ces mots formidables n'ont plus aucune valeur, aucune signification dans ce monde. Sans doute, la chambre fait la part et M. le président aussi, de la situation difficile, irritante, de quelques-uns de vous; mais, au nom de la Belgique, au nom de vous-mêmes, ne répétez pas que la patrie est à jamais flétrie, déshonorée. Le pays ne vous croit pas, l'étranger ne vous croit pas, et, permettez-moi de le dire, vous ne vous croyez pas vous-mêmes. (Oh! oh! murmures.)

Vous ne vous croyez pas, car encore quelques mois, quelques semaines, peut-être, et ce pays, que vous dites flétri, cette patrie que vous maudissez, vous vous tiendrez pour heureux, pour honorés de continuer à la servir, à la représenter; je ne dis pas pour conserver les positions brillantes que la révolution vous a faites; je n'incrimine pas votre caractère, j'en appelle à votre patriotisme, à votre sang-froid, à votre raison. (Très-bien! très bien!)

A mon avis donc, il faut avoir le courage de le dire et de le répéter comme il faut bien se résigner à l'entendre, la Belgique se trouve politiquement liée à l'Europe par les traités, et le rôle déshonorant pour un pays, ce n'est pas de respecter les traités, même onéreux.

Vient maintenant d'autres engagements, pris par la révolution vis-à-vis de l'Europe et vis-à-vis du pays lui-même. Ces engagements, je l'ai dit, étaient de deux sortes: à l'Europe, la révolution avait promis de ne pas troubler la paix générale, au pays de respecter ses intérêts matériels; et nous allons voir comme la révolution a tenu parole.

Le 4 novembre 1830, cinq semaines après les journées de Bruxelles, deux députés des cinq grandes puissances se présentent au gouvernement provisoire. Quelle est leur mission? d'arrêter l'effusion du sang, d'obtenir une entière cessation d'hostilités. Que fait le gouvernement provisoire encore dans la chaleur du combat, dans l'orgueil de la victoire? repousse-t-il de pareilles avances? non, messieurs; il accueille cette démarche comme la démarche amicale de médiateurs animés d'un esprit de concorde et de paix; et il remercie, aux applaudissemens du congrès, les puissances de l'initiative qu'elle ont prise pour arrêter l'effusion du sang.

Fortes de l'adhésion du parti vainqueur, les puissances marchant droit à leur œuvre, ne tardent pas à exprimer leur détermination invariable de maintenir la paix, cette paix qui est leur propre cause et celle de la civilisation européenne.

C'est au nom de la paix générale que l'union entre la Belgique et la Hollande est rompue; c'est pour éviter l'incalculable malheur d'une guerre générale que le traité des vingt-quatre articles nous est imposé par l'Europe; et s'il est accepté par nous, c'est aussi, comme le dit l'adresse de la chambre du 14 mai 1852, « que la paix générale est d'une valeur inestimable, » et que la nation belge, en reprenant son rang dans la grande famille, n'a pas voulu que ce fut à ce prix. »

C'est enfin pour couronner l'œuvre de paix, qu'après huit années d'efforts et de discussions minutieuses, la conférence présente le nouveau traité, croyant, dit-elle, être arrivée à un arrangement définitif acceptable par les deux parties. Et la chambre de 1839 serait-elle moins disposée que celle de 1852 à rendre, comme disait encore celle-ci, « l'émiment service de la paix aux nations, en faisant même abnégation de ses plus chers intérêts? »

Je sais qu'il est reçu de par un certain monde que la diplomatie n'a fait que nous tromper ou se tromper depuis huit ans; qu'elle n'entend rien au droit pas plus qu'aux intérêts européens; qu'elle n'a rien voulu de ce qu'elle voulait, rien fait de ce qu'elle

ait, que proclamant la dissolution du royaume des Pays-Bas, c'est la restauration qu'elle a eue en vue, que, voulant la paix, c'est la guerre qui couve sous sa combinaison. Oui, messieurs, il est des personnes qui pensent sérieusement que depuis huit années les cinq puissances ne se sont réunies à Londres que pour donner au monde le spectacle de cette vaine et ridicule parade. Je ne suis pas de cet avis. Je ne discute pas les moyens; mais, je le proclame à haute voix, le but apparaît grand, et les intentions libérales. Voir les grandes puissances de l'Europe prendre à cœur à ce point la paix générale et la cause de la civilisation européenne, et faire à cette cause, chacune, de notables sacrifices, n'est-ce pas là un intéressant et nouveau spectacle? n'est-ce pas là un grand pas de fait, sinon pour éteindre les guerres, au moins pour les rendre plus difficiles? n'est-ce pas là enfin peut-être le commencement d'une ère nouvelle, le germe imparfait d'une institution appelée à régler, d'après des principes nouveaux, les différends, les rapports, les intérêts internationaux, à fonder un ordre, un droit public européen? Sans insister sur une hypothèse que je n'entends pas défendre contre le reproche d'être hasardée, je me résume, et je dis qu'entre parvenu à remanier l'Europe, à constituer une nation, partager un trône, et consacrer une révolution, et avoir fait tout cela sans guerre, ce n'est pas seulement un essai merveilleux, un germe fécond pour l'avenir, c'est un grand service rendu à l'humanité. J'ajoute que ce ne sera pas une faible gloire pour la Belgique que d'avoir eu la sagesse de s'associer dès son début à cette haute mission tout en sauvant sa nationalité; et qu'à ce point de vue élevé remettre aujourd'hui par notre fait la paix de l'Europe en question, ce ne serait pas seulement l'oubli manifeste de nos intérêts, ce serait une haute inconséquence, une haute immoralité.

Quand j'exalte cet esprit de paix que les rois de l'Europe ont poussé jusqu'à l'abandon d'un de leurs frères, que la Belgique a poussé jusqu'à l'abandon d'une partie de ses enfants, je n'ai pas la naïveté d'attribuer à un pur désintéressement de leur part ce désir persévérant de maintenir la paix générale. J'admets bien volontiers que vieilles et nouvelles dynasties ont pu avoir des craintes pour leur conservation, comme la Belgique en a eu pour sa jeune nationalité; comme surtout elle a craint pour son commerce, son agriculture, son industrie, intérêts essentiellement nationaux qui, je le répète, n'avaient accepté et respecté la révolution qu'à la condition d'être acceptés et respectés par elle.

L'influence des intérêts matériels sur la marche de notre révolution, le rôle prédominant qu'ils y ont pris, nul ne songe à le nier. C'est là même un des traits caractéristiques de cette révolution toute morale et toute locale. Elle voulait surtout une chose; expulser l'étranger, renvoyer les Hollandais en Hollande, être libre chez elle; et ce fut l'ouvrage de quelques jours; puis on la vit rentrer au logis, se remettre au travail, inoffensive pour tous, prompte à rassurer le commerce alarmé, comme elle avait rassuré l'Europe. Le caractère du Belge se montre ici dans toute son originalité; participant du type germanique et gaulois, tempéré comme son climat, l'esprit aventureux et guerroyant est mitigé chez lui par l'esprit de conservation et de travail. Ainsi s'expliquent, messieurs, ces marques de sympathie sincère, ces soins empressés que, dans l'ivresse de ses premiers succès, dans son effervescence la plus vive, la révolution donna aux intérêts matériels comme pour s'excuser de n'être faite qu'au nom d'intérêts politiques et religieux.

Quels sont, en effet, les premiers actes du gouvernement provisoire? Nomination d'une commission supérieure d'industrie, de commerce et d'agriculture. Distribution de secours, en dépit dénuement de la caisse publique, à nos villes industrielles. Qu'est-ce qui le préoccupe exclusivement en signant l'armistice? La liberté de l'Escaut, sans autre droit de péage et de visite que ceux établis en 1814. Quand menace-t-on de reprendre les hostilités? Une seule fois, je pense; c'est quand, abusant de sa position géographique, la Hollande porte atteinte à la liberté du fleuve nourricier du pays.

Que fait le congrès, dans le même temps qu'il se met en quête du futur chef de l'état? Il demande si le comité diplomatique a ouvert ou va ouvrir des négociations pour un traité de commerce qui facilite les échanges des produits réciproques.

Et les ouvertures faites dès le mois de mai 1831 à l'Allemagne, même à la Hollande, par le second ministre du régent, en vue de relations commerciales, et les millions votés pour les routes et les lois protectrices, qu'avec une tendresse irrécusable parfois, vous avez prodigués à l'industrie, ne sont-ce pas là aussi des témoignages des sympathies de la révolution pour elle?

En même temps que la Belgique aidait l'Europe à maintenir la paix générale, celle-ci travaillait de son côté à rassurer la Belgique sur son avenir industriel. « Il importe, disait la conférence dans son protocole du 17 janvier, que la Belgique, florissante et prospère, trouve dans son nouveau mode d'existence politique des ressources dont elle aura besoin pour se soutenir. » C'est ainsi qu'en nous enlevant le territoire du Limbourg, dans un intérêt militaire et germanique, elle nous y réservera un transit libre et des communications commerciales, c'est ainsi qu'elle fera du port d'Anvers uniquement un port de commerce, et de toute la Belgique un pays neutre, c'est-à-dire un pays où l'industrie puisse se développer en sécurité, un lieu de refuge et de passage pour le commerce étranger en cas de guerre, tandis que notre pavillon pacifique et protecteur le couvrira sur mer.

Et après toutes ces démonstrations en leur faveur, quand les intérêts matériels demandent qu'on leur en tienne compte aujourd'hui, quand ils en appellent à ces antécédents, quand l'industrie vous prie qu'elle aussi, depuis huit ans, s'est identifiée avec vous, qu'elle aussi réclame un état de possession non interrompue quand elle ne demande ni la guerre générale, ni l'infraction aux traités, ni aucune des impossibilités de tous vos systèmes contradictoires, mais une chose très-nette, très-simple, un seul mot, un seul que vous pouvez prononcer demain, aujourd'hui; de quelle manière répond-on à ses prières, à ses angoisses? — Ce n'est pas pour vous que la révolution a été faite, souffrez donc et résignez-vous. Cette crise que nous prolongeons comme à plaisir, nous ne savons quand ni comment elle finira. A l'appui de notre opinion fantastique, nous n'avons ni vues arrêtées ni ombre d'espérance, ni ombre de consolation à vous offrir; vous demandez l'exécution du traité; ignorants que vous êtes, ce traité est votre ruine; vous demandez la paix à l'ombre de laquelle vous ayez fleuri, et qui est le souffle de votre vie, vous êtes des égoïstes; vous trouvez que l'épreuve a déjà été longue, vous vous dites à l'agonie; vous vous abusez, boutiquiers que vous êtes. C'est l'Europe qui n'en peut plus; encore un peu de patience, et

elle viendra, on vous l'a dit, vous offrir la paix à genoux. En attendant, nous n'avons pas de soulagement à vous apporter, pas de termes à assigner à vos inquiétudes, à vos souffrances. Vous vous traînez humblement dans le sentier prosaïque des réalités; nous voguons, nous, à pleines voiles dans les espaces imaginaires: l'inconnu, l'imprévu, l'impossible, voilà notre système; tâchez de le comprendre et de le faire comprendre aux deux millions de Belges, travailleurs que vous représentez; et le reste... à la garde de Dieu.

A la manière dont nous avons entendu traiter ici par quelques-uns les intérêts matériels du pays, on croirait vraiment que l'on vit sur quelque terre promise ou maudite qui produirait tout sans travail ou refuserait tout au travail. A voir le cas qu'on semble faire des gens de négoce et de travail, on se demande par quelle étrange métamorphose la laborieuse et bourgeoise Belgique se serait tout-à-coup transformée en un pays exclusivement peuplé de gentilshommes et de lazzaroni. On ne paraît pas se rappeler que si la Belgique a un relief à l'étranger, un renom dans l'histoire, c'est à son industrie, c'est à son commerce qu'elle le doit, tout autant qu'à ses arts, qui ne fleurissent volontiers, j'en appelle à Bruges, à Anvers, à Venise, à Florence, que sous ces auspices féconds. Quoi donc? faudra-t-il que le pays abdique son passé, et son caractère, et sa puissance? Faut-il que nos provinces et tant de nos communes renoncent à ce qui fait leur richesse et leur réputation? Sera-ce en vain que la Providence, comme pour nous marquer la voie, nous aura prodigué les éléments vitaux de toute industrie, le fer et la houille; la Flandre n'est-elle plus les pays des toiles et de la belle culture, Liège n'a-t-elle plus ses armes à produire, Gand ses cotons, Verviers ses draps, Bruxelles ses voitures, Tournay ses tapis, Malines ses dentelles? Charleroy doit-il cesser d'être un des premiers districts industriels du monde? Anvers a-t-il cessé d'être connu parmi les nations comme l'un des ports les plus commodes, l'une des places de commerce les plus solides et les plus loyales? Parce qu'une catastrophe est venue frapper cet admirable établissement de Seraing que le gouvernement, j'espère, ne laissera point périr, vos dédains empêcheront-ils cet établissement d'être un des premiers ornements de votre pays? Et sera-ce enfin pour la distraction du promeneur oisif que vous aurez donné, en créant votre chemin de fer, à la Belgique industrielle et commerciale, sa constitution matérielle, comme la Belgique politique a reçu la sienne: double et brillant fleuron de la nationalité belge, qui la distingue et la résume tout entière?

Si donc les intérêts industriels et commerciaux ne sont rien en Belgique, si tout cela n'est que vile matière, démontez vos routes, désécoutez vos canaux, fermez vos portes, rayez de votre carte et Gand et Liège et tant d'autres, déchirez les plus belles pages de votre histoire.

A quelques-uns en effet, cette gloire toute matérielle ne suffit pas. Cette carrière industrielle est trop étroite. Il leur faudrait toutes les carrières, toutes les gloires à courir à la fois. Je ne sais quel vertige pousse certains esprits; mais, qu'à eux ne tiennent, et nous verrions le peuple belge transfiguré en je ne sais quelle armée d'apôtres, d'illuminés, de martyrs. Messieurs, ne forçons point notre caractère, n'exagérons pas notre puissance, ne présumons pas trop de notre prédestination, et avant de songer à faire les affaires des autres, tâchons de faire les nôtres et de vivre en paix chez nous.

Je fais une part large et très-large aux intérêts moraux du pays. J'applaudis à tout ce qu'il peut déployer d'intelligence et de génie dans les lettres, dans les sciences, dans les arts. Mais si nous l'estimons bien haut à ces divers titres, nous devons être fiers aussi de sa puissance matérielle, soignons de son bien-être de son honneur commercial et industriel. L'occasion était plus propice, s'il n'y avait cruauté à mettre à nu des plaies saignantes, je dirais ce que je pense de la fausse direction et des fâcheuses extensions données dans ces dernières années à certaines affaires, je ne serais surtout pas le dernier à flétrir l'agiotage. Mais la bonne, la vraie, la grande, la loyale industrie n'est point responsable des excès de l'agiotage; c'est elle-même qui fait véritablement la force, la richesse, l'ornement du pays; et c'est pour celle-ci aussi que nous demandons merci.

On s'est plaint de l'influence exercée par les intérêts matériels dans cette discussion à l'issue de laquelle l'Europe est attentive, et qui tient comme en suspens la vie du pays. Loin de nier cette influence, loin de m'en plaindre, je dirai que si même, en ne songeant qu'à se sauver eux seuls, ils sauvent en même temps de la guerre et la Belgique et l'Europe, ils méritent à ce titre seul que grâce leur soient rendues et par l'Europe et par la Belgique tout entière.

Fort bien, me dira-t-on, vous glorifiez, vous défendez l'industrie, vous voulez que la révolution soit fidèle à ses engagements envers elle; mais l'honneur du pays, l'honneur de la chambre, l'honneur de l'armée, n'est-ce rien que cela? Et cet honneur, votre système de paix ne le compromet-il pas?

L'honneur du pays ne consiste pas à violer ses engagements, à combattre sans espoir, à se ruiner sans nécessité; l'honneur de la chambre ne consiste pas à jeter au vent la fortune du pays, à le mettre en pièce plutôt que de céder, comme un honorable membre en exprimait hier le vœu charitable, parce que dans un moment d'entraînement, excusable à plus d'un titre, elle aura manifesté des intentions belliqueuses, contraires à tous les antécédents, à tous les engagements, je dirai presque à tous les vœux du pays.

L'honneur de l'armée! Quoi! parce que l'armée éprouverait l'impunité bien naturelle de combattre, force serait de lui donner cette satisfaction, sous peine de la déshonorer? Mais, l'armée a-t-elle été mise en présence de l'ennemi, mais comme quelques-uns le demandent, dans leur singulière manière d'entendre l'honneur militaire, a-t-elle été menacée d'une agression, sans être appelée à se défendre? Mais l'armée n'est-elle pas membre du corps social, et peut-elle avoir des intérêts, une volonté autres que lui? L'armée a le sort de toutes les armées de l'Europe (je ne lui souhaite pas et elle n'ambitionne pas, sans doute, celui des armées de l'Espagne); toutes sont condamnées à attendre, l'arme au bras, ce que l'avenir leur réserve de faire. Notre armée est brave, pleine d'ardeur, mais disciplinée et intelligente. C'est dire qu'elle saura à tout événement faire son devoir, prête à la guerre, résignée à la paix.

Mais cette guerre que vous repoussez avec tant de force aujourd'hui, vous l'avez voulue, hommes de septembre, en 1830. Oui sans doute, j'ai voulu la guerre, et je l'ai voulue sérieuse, décisive, quand la révolution, étant devenue inévitable, il a

fallu l'armer pour la défendre, quand la guerre était opportune, logique, indispensable. Et je l'ai voulue alors contre des velléités et des tentatives de transaction qui l'eussent étouffée à son berceau. Oui, c'est parce que j'ai, pour ma part, contribué de toutes mes forces à créer par la guerre une Belgique indépendante, que je veux la conserver, la consolider par la paix, et que je repousse, avec non moins d'énergie, ce remède extrême de la guerre, qui lui serait fatal.

Mes engagements envers le système pacifique ne sont pas d'hier; ils remontent à l'armistice conclu par le gouvernement provisoire; le langage que je tiens en ce moment n'est pas nouveau; je le tenais, au congrès de 1831, dans des circonstances à peu près les mêmes, car, je le vois avec tristesse, nous voici reportés de huit ans en arrière.

« Rien n'est curieux, disais-je dans la séance du 7 juillet 1831, comme la manière de raisonner de quelques-uns: parce qu'ils aiment la patrie belge de tout leur cœur, ils voudraient la doter de tous les avantages, la combler de tout bien, en faire à l'heure même un pays parfait, accompli de tout point. Mais des droits d'autrui, mais des convenances du voisin, mais des nécessités de circonstances, il n'en est pas question. »

« Je sens, messieurs, comme un autre tout ce qu'il y a d'entraînant dans ce vague désir de combats et de victoires, je comprends très-bien l'impétuosité de ceux qui aimeraient trancher d'un bon coup d'épée le nœud gordien de notre situation, dont la patience et la prudence peuvent espérer de venir plus facilement à bout. Si je voyais dans la guerre immédiate une solution prompte, définitive, assurée de notre révolution, je l'embrasserais d'une ardeur non moins vive; mais je ne veux pas la guerre pour la guerre, et de bonne foi et sérieusement ce n'est pas la gloire des armes que la Belgique doit avant tout ambitionner. Sa mission est plus belle et son chemin tout tracé. »

« La mission de la Belgique, disais-je encore, est de continuer à fleurir par le commerce, par l'industrie, de recommencer à fleurir par les arts..., sans aventurer son sort en des entreprises téméraires sans issue, sans résultat. Oui, c'est ainsi que notre révolution poursuivra sa marche glorieuse, s'il peut être dit, qu'après avoir été le second peuple de l'Europe en énergie et en courage pour briser le joug, le peuple belge a été le premier en prévoyance et en sagesse pour se constituer. »

En 1839, comme en 1831, je rends hommage à l'énergie du peuple belge, aussi bien qu'à sa prudence; mais en 1839 moins encore qu'en 1831, je ne veux pas qu'il aventure la belle position que huit années de tranquillité lui ont faite, en des entreprises téméraires sans issue, sans résultat. Pas plus qu'en 1831, je ne veux la guerre pour la guerre, et je me hâte d'ajouter, pour finir, que si je soutiens le système pacifique, ce n'est pas non plus que je veuille la paix pour la paix.

La paix, selon moi, ce n'est pas le repos, ce n'est pas l'immobilité, l'inertie, le sommeil. Une part plus belle, un rôle plus utile lui revient. La paix, c'est la source féconde de toute activité intellectuelle, de toute activité matérielle. La paix, c'est le perfectionnement successif de nos institutions, le développement de notre nationalité, de notre force industrielle sous une direction énergique, habile, prévoyante.

La paix a ses travaux, ses luttes, ses crises, même ses dangers; il ne suffit donc pas de la vouloir pour elle-même, de l'abandonner à elle-même; il faut vouloir et savoir la gouverner, comme on gouvernerait la guerre. Faire la guerre, c'est une mission difficile, parfois extravagante, rarement glorieuse, presque toujours rétrograde, inhumaine. Faire la paix, c'est une mission difficile aussi, mais plus glorieuse, plus civilisatrice, plus humaine. Faire la guerre, c'est enlever au peuple jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier écu. Faire la paix, c'est venir à lui pour lui apporter du bien-être, de l'instruction, de la moralité, du travail. Faire la paix, c'est donner impulsion et direction à tout ce qui est bon, à tout ce qui est beau, à tout ce qui est utile. C'est encourager l'instruction publique, à tous ses degrés, encourager dignement les arts, doter le commerce de lois libérales, l'industrie, l'agriculture de bonnes voies de communication, de bonnes institutions de crédit, ces autres voies de circulation qui leur manquent presque partout.

Oui, messieurs, telles sont, à l'intérieur, quelques-uns des devoirs et des avantages de la paix. Ses effets au-dehors ne sont pas moins heureux.

Tandis que l'état de guerre réveille les antipathies, excite les défiances, avive les haines nationales, démoralise les populations, sème autour d'elles toutes sortes de ruines, la paix, suivant l'expression du poète, sème sur la terre l'or, les fleurs, les épis; par elle les peuples forment une sainte alliance et se donnent la main.

La paix propage et attire. La guerre éloigne et repousse.

La Belgique pacifique, avec ses libertés civiles et religieuses, son amour de l'ordre, ses grands travaux publics et privés, sa prospérité, sa fécondité, n'offre-t-elle pas en effet à l'Europe une attitude plus respectable, un centre plus attrayant, des exemples plus séduisants que la Belgique haineuse, jalouse, insultante, anarchique comme quelques-uns la représentent, comme quelques autres la voudraient faire. Par la paix, vous étendez, vous multipliez, vous renouez vos relations au Nord, au Midi, à l'Est, dans toutes les directions; vous éclairez, vous facilitez à l'étranger les opérations du commerce, les entreprises de la science, vous préparez, vous fondez d'utiles alliances.

Avec la paix, messieurs, vous relevez le crédit public et privé, vous rappelez au jour les capitaux qui se cachent, vous remplissez largement le trésor, et vous ne craignez pas d'y puiser, pour réparer généreusement les blessures faites aux uns par la révolution qui a fondé la nationalité belge, les blessures faites aux autres par le traité qui la consacre et l'installe en Europe.

C'est ainsi, messieurs, que fidèle à l'Europe et fidèle à elle-même, la Belgique pacifique ouvrira cette seconde période de sa révolution. Et croyez-moi, cette seconde époque peut être digne de la première. Plus la brèche faite au pays est large et douloureuse, plus il faut qu'il serre ses rangs pour la cacher et faire bonne contenance. Oui, désormais comme par le passé, l'union des bons citoyens continuera de faire sa force. Au-dessous de l'ancienne devise, la patrie inscrira, non vos prédictions de malheur, mais ces trois mots-ci: *Ordre, liberté, travail*, et sous cette bannière viendront bientôt se ranger, avec ceux qui ont toujours eu foi en la Belgique, ceux qui n'y ont pas cru, et ceux qui, à tort, en désespèrent aujourd'hui.